

18 décembre 2012

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, M. BARATON, Mme MAIGNE, M. BILDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, M. GUILLAUME, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. FRANQUET, M. SCHNELL, Mme GRELU, M. BRILLANT, M. FORGET (à partir du point 4), Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, Mme DARRAS, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (*Conseillers Municipaux*).

Absents et excusés : Mme d'ESTEVE (Maires-Adjoints), Mme LABORDE, M. FORGET (du point 1 au point 3), M. FERRET, Mme DECKERT, M. DUFOUR, Mme RAUNET (conseillers municipaux).

Procurations :

Mme d'ESTEVE	à	Mme DUCHESNE
Mme LABORDE	à	M. SOUDRY
M. FERRET	à	M. TEYSSIER
Mme DECKERT	à	Mme NAPOLY
Mme RAUNET	à	M. DELCOURT

Secrétaire de séance : Mme OJEDA-COLLET (*conseillère municipale*)

*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1. Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2012, sous réserve de préciser la réponse à la question de Mme DELAIGUE concernant le projet de cession du Bois de Beauregard.

Monsieur le Maire confirme la réponse qui avait été faite à M. BLANCHARD lors de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2012 en questions diverses, à savoir :

"La Ville de Paris a fait part au Conseil général des Yvelines de son souhait de céder le Bois de Beauregard situé sur le territoire de la commune de La Celle Saint-Cloud, d'une superficie de 100 ha. Courant 2011, la ville de La Celle Saint-Cloud a informé la ville de Paris de son intérêt pour cet espace. Des réunions se sont tenues avec la ville de Paris pour évoquer les conditions financières et juridiques de cette cession".

A l'UNANIMITE de membres présents et représentés: 34 voix

AFFAIRES FINANCIERES ET REGLEMENTAIRE

2. Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget de la Ville pour l'exercice 2012.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Contre: 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

3. Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 du service de l'assainissement pour l'exercice 2012 qui s'élève à un montant global de 17.000 €

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Contre: 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

4. Adopte le budget primitif 2013 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 37.133.286 € et autorise Monsieur le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2013.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Contre: 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

5. Attribue aux associations sportives de la ville, les subventions pour l'année 2012.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

- 6.** Fixe le montant de la redevance d'assainissement à 0,3490 € hors taxes par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'il y soient raccordés ou non raccordés., et confie à l'organisme chargé du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement.

A LA MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

- 7.** Adopte le budget primitif 2013 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1.346.000 € et autorise Monsieur le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2013.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Contre: 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

- 8.** Attribue aux associations ou établissements suivants, une avance sur subvention, à savoir : ASSARTX : 63.000 € ; M.J.C. : 55.000 € ; CPEA : 15.000 € ; C.C.A.S. : 320.000 €.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

- 9.** Fixe à compter du 1^{er} janvier 2013 les tarifs publicitaires du magazine de La Celle Saint-Cloud.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

- 10.** Décide d'appliquer les tarifs relatifs au secteur Cimetière à compter du 1^{er} janvier 2013.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

- 11.** Décide d'appliquer les tarifs relatifs aux Photocopies à compter du 1^{er} janvier 2013.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

12.Décide d'appliquer les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public et aux locations de salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2013.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

13.Décide de fixer le prix des droits de place dus par les commerçants des marchés publics d'approvisionnement à compter du 1^{er} janvier 2013.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

14.Décide d'approuver le principe de l'acquisition par la commune d'un dispositif permettant de dresser des procès-verbaux électroniques,
-d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention de 500 € auprès des services de l'Etat,
-d'approuver la convention relative à la mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune avec la Préfecture des Yvelines,
-d'autoriser M le Maire à signer avec l'Etat, la convention relative à la mise en œuvre de la verbalisation électronique ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

15.Décide de retenir le principe de la délégation de service public par affermage dans le cadre du choix du mode d'exploitation des marchés d'approvisionnement, et d'adopter en conséquence, les caractéristiques essentielles de la convention de délégation que doit assurer le futur délégataire.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

16.Décide d'autoriser M le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de nettoyage des bâtiments communaux et de leur vitrerie, et d'autoriser M le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour chaque lot, après analyse des offres et attribution par la commission d'appel d'offres.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

17.Décide d'autoriser M le Maire à accorder à l'association ELLIPSE, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.500 € afin d'accompagner cette association dans sa recherche de financement pour l'achat d'un minibus.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

18. Adopte à compter du 1^{er} janvier 2013 un nouveau plafond de 5.022 € de revenus mensuels par famille servant de base de calcul pour les tarifs des structures de la petite enfance. Les autres dispositions concernant la tarification de l'accueil petite enfance restent inchangées

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

19. Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 176 logements à Beauregard, sis 1-11 et 13-23 avenue du Parc, 1-15 allée de l'orangerie, 2-14 place es Serres à La Celle St Cloud, accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2.112.000 € que la SIEMP se propose de contracter auprès de la CDC, aux conditions précisées dans la convention

Autorise Monsieur le Maire à signer avec la SIEMP, la convention de réservation de logements pour 9 logements pendant une durée de 25 ans.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

ANIMATION DE LA VILLE

20. Approuve le choix du spectacle « Mon ami paranoïaque » par la Compagnie libre d'esprit et son prix d'achat de 1.500 € pour le samedi 16 février 2013.

-Fixe les tarifs d'entrée à 13 € tarif plein, 9 € tarif réduit (jeunes de moins de 21 ans ou étudiants, adhérents MJC et Carré des Arts, demandeurs d'emploi, séniors, groupe de 10 personnes minimum, familles nombreuses, abonnés aux spectacles tout public, personnes handicapées) et 10 € dans le cadre de l'abonnement.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

21. Décide de donner mandat spécial à MM. TURCK, LEFEBURE et GUILLAUME pour représenter la ville au Carnaval de Beckum qui se tiendra du 9 au 13 février 2013 (voyages compris).

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES TECHNIQUES

22. Décide à compter de 2013 et pour les années suivantes d'actualiser les montants de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), par application de l'index TP10 correspondant à l'évolution des prix des travaux publics sur canalisations et égouts en assainissement.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

23. Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de fourniture de végétaux des espaces verts ; et autorise M le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot, après attribution par la commission d'appel d'offres.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

24. Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil général des Yvelines une subvention à hauteur de 46 233,83 € HT soit 40% des travaux subventionnables au titre du programme de subvention accordé dans le cadre de la rénovation des gymnases.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

25. Autorise M le Maire à signer avec la société ENERCHAUF, l'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

26. Autorise M. le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour les travaux de rénovation du théâtre municipal modifiant l'aspect extérieur du bâtiment.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

27.DECISIONS MUNICIPALES

PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : N° 2012.31 du 01.10.2012, n° 2012.32 du 04.10.2012, n° 2012.33 du 15.11.2012, n° 2012.33bis du 19.11.2012, n° 2012.34 du 19.11.2012, n° 2012.35 du 21.11.2012, n° 2012.36 du 26.11.2012.

28.INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire
 - Rappelle aux membres de la CCCS, la tenue d'un conseil communautaire le mercredi 19 décembre à 20h30 à La Celle Saint-Cloud.

- Monsieur TURCK :
 - Informe de l'attribution du prix de la ville à MARYLAINE, dans le cadre de la manifestation des « vitrines de Noël ».
 - Informe du montant des recettes du Téléthon (entre 9.000 et 10.000 € à préciser) et déclare que la manifestation du Téléthon associée à la fête de l'hiver est devenue un évènement municipal très apprécié par la population.

- Madame DELAIGUE
 - Remercie la Municipalité pour l'accueil des « Marches de l'Espoir » gérées par l'association TONUS, sur le parvis de la mairie, le dimanche 9 décembre.

- Monsieur GUILLAUME
 - Informe de la célébration du centenaire de la guerre de 1914 avec un voyage associant les écoles et collèges du canton et demande le support de la ville

- Monsieur FRANQUET
 - Indique que le STIF a approuvé le renforcement de la ligne 27 aux heures de pointe en attribuant 3 courses de plus le matin et 2 courses de plus le soir à partir de janvier 2013.
 - Evoque la contractualisation du réseau Traverciel toujours en suspens. Le STIF est sur le point de dénouer la situation avec RATP et VEOLIA pour ce qui concerne la répartition des lignes, ce qui permettrait d'obtenir une garantie de qualité de service, d'étendre le service intra-muros et de revoir les horaires pour les adapter aux horaires de trains.

- Monsieur SCHNELL
 - Confirme comme il l'avait annoncé lors d'un précédent conseil municipal, que le projet de fibre optique à La Celle Saint-Cloud, va s'opérer sur un programme de 5 ans (2013/2017), mais que ce programme va s'accélérer fortement. Dès 2013, les quartiers de la Jonchère, Domaine Saint-François d'Assise et une partie de Beauregard seront branchés.

- Monsieur BLANCHARD
 - Demande que suite aux interventions survenues lors de certaines réunions de quartier, le dossier concernant la demande de mise à disposition d'un espace associatif pour l'Association Culturelle des Musulmans Cellois puisse avancer.
Réponse de Monsieur le Maire : La République ne reconnaît pas les cultes, la demande doit être exprimée par une structure associative. C'est avec les représentants de l'association que la mairie s'attache à trouver une réponse pertinente.

- Monsieur DELCOURT
 - Demande des informations sur le devenir de la villa Guibert et si des solutions de remplacement sont pressenties pour l'espace petite enfance.
Réponse de Monsieur le Maire : Une réflexion est engagée avec Monsieur FORGET, président de l'APEDIX, sur l'évolution de l'APEDIX et de l'IME. Les locaux de la villa Guibert ne sont pas adaptés aux personnes et enfants handicapés. C'est une réflexion sur le rôle actuel de l'ARS, de la Région et du Département qui permettra de redresser juridiquement l'IME qui a été créé il y a une quarantaine d'années.

➤ Monsieur DELAIGUE

- Concernant la fermeture du CIO de La Celle Saint-Cloud et son déplacement vers Saint-Germain-En-Laye, demande si des locaux peuvent être trouvés à La Celle Saint-Cloud.

Réponse de Monsieur le Maire : La directrice du CIO indique que la mutualisation des moyens avec le CIO de Saint-Germain-En-Laye décidée par l'Inspection Académique entraîne la réduction de deux postes (un directeur et un secrétaire). Les locaux peuvent se trouver, mais aucune équipe n'est prévue pour gérer le CIO de La Celle Saint-Cloud.

Or avec deux collèges et trois lycées, un dispositif d'orientation est indispensable. Les filières de formation professionnelles et des métiers sont complexes et les jeunes sont perdus face à une éventuelle mauvaise orientation ou une sortie du système scolaire sans diplôme. Il est indispensable de maintenir et de développer cette fonction d'orientation. Avec Laurence AUGERE, nous avons saisi l'Inspection d'académie pour lui demander quelle structure d'orientation est prévue à La Celle Saint-Cloud.

Réponse de Mme AUGERE : l'action du CIO ne concerne pas seulement la fonction orientation mais dans un contexte plus large, participe à des actions avec la Mission Locale et la MIJEN.

Le Maire

Olivier DELAPORTE
Vice-président du Conseil général